



# Fermeture du réseau cuivre

## Cahier 3

## Gouvernance

# Les cahiers de la fermeture du réseau cuivre

## Cahier #3 : Gouvernance

Version publiée le 13/12/2022

### Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Préambule _____  | 3  |
| Vision des cahiers de fermeture du réseau cuivre _____   | 4  |
| 1. Les grands principes de la gouvernance du plan .....  | 5  |
| 2. L'organisation et les acteurs de l'Opérateur d'Infrastructure Cuivre (OI cuivre) du plan de fermeture au sein d'Orange..... | 6  |
| 3. Rôle des différents acteurs de la gouvernance du Plan.....  | 10 |
| 4. Les instances de gouvernance du plan de fermeture du réseau cuivre.....   | 16 |
| Annexe 1 : vision synoptique de la gouvernance _____   | 22 |
| Annexe 2 : Statut des instances de gouvernance du plan de fermeture _____  | 23 |
| Glossaire _____  | 24 |

Ce document est à destination des opérateurs (commerciaux et d'infrastructures FttH) et de leurs associations, des élus locaux et de leurs associations, des pouvoirs publics et du régulateur.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à l'adresse :  
fermeture.ducuire@orange.com

Document externe

## Préambule

La fermeture du réseau cuivre constitue un chantier industriel d'importance majeure pour le secteur des communications électroniques français. Elle s'inscrit dans le prolongement du déploiement sur le territoire d'une nouvelle boucle locale à très haut débit, dans une logique de modernisation des infrastructures numériques du pays<sup>1</sup>.

Un chantier de cette ampleur mobilise naturellement un nombre important d'acteurs de nature diverse, qui bénéficieront collectivement de la coordination de leurs efforts pour assurer une transition réussie.

A cet égard il est essentiel d'organiser un dispositif de gouvernance dédié, de telle sorte que l'exécution du plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre (ci-après « le plan », « le plan de fermeture » ou « le plan de fermeture du réseau cuivre ») par les acteurs concernés, s'opère de manière fluide, dans le respect des critères définis par l'Autorité de régulation des communications électroniques des postes et de la distribution de la presse (ci-après « l'Arcep » ou « le régulateur »).

Le présent cahier, qui se fonde notamment sur les observations émises à l'occasion de la consultation publique organisée par l'Arcep<sup>2</sup>, présente la gouvernance externe du programme de fermeture du réseau cuivre proposée par Orange. Il identifie les acteurs concernés, précise les rôles de chacun et décrit les différentes instances du dispositif de gouvernance, qu'Orange souhaite mettre en œuvre dès le lancement du premier lot de fermeture en plein partenariat avec les autres parties prenantes.

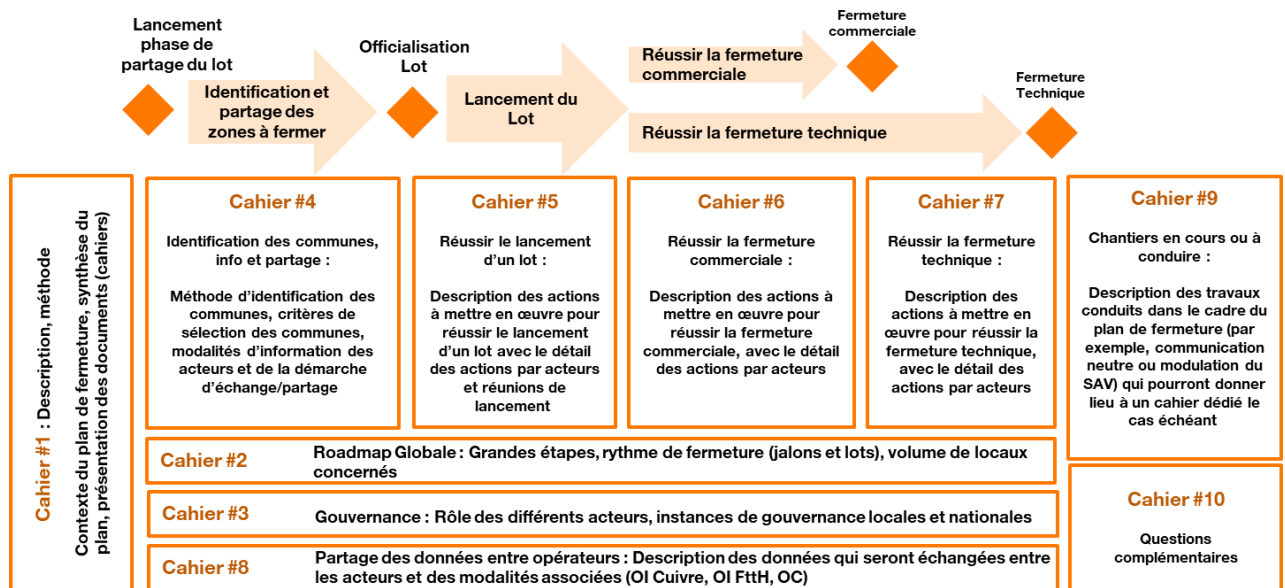
Orange invite l'ensemble des parties prenantes à s'inscrire dans cette gouvernance, qui pourra, le cas échéant, évoluer en fonction des retours d'expérience constatés. Le présent cahier sera alors amendé pour tenir compte de ces retours d'expérience.

---

<sup>1</sup> Le contexte général du plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre d'Orange est présenté dans le **cahier n°1**.

<sup>2</sup> Consultation publique organisée par l'Arcep du 7 février 2022 au 4 avril 2022 sur le projet de plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre d'Orange.

# Vision des cahiers de fermeture du réseau cuivre



# 1. Les grands principes de la gouvernance du plan

## 1.1 Les enjeux du dispositif de gouvernance

Le succès du plan de fermeture repose sur la capacité d'un nombre important d'acteurs, de nature diverse, à organiser leurs actions pour atteindre **un but commun et mutuellement profitable** : la transition effective de l'ensemble des utilisateurs vers des infrastructures numériques plus modernes et plus efficaces sur le plan environnemental. La bonne mise en œuvre du plan repose ainsi sur une double exigence :

- informer** | un niveau satisfaisant de **communication** entre les acteurs concernés : il est nécessaire que l'information circule de manière efficace, en premier lieu à l'intention des utilisateurs finals et leurs représentants pour les sensibiliser et les accompagner dans leur processus de migration vers d'autres solutions ; en second lieu entre les différents opérateurs (opérateurs d'infrastructure fibre, opérateurs commerciaux) pour le pilotage opérationnel, le respect des critères réglementaires et le partage d'expérience.
- coordonner** | Un bon niveau de **coordination** : le plan de fermeture implique un séquençage précis d'actions et d'interactions qui incombent à chacun des acteurs, lesquelles doivent donc être menées de manière concertée.

Un dispositif de gouvernance efficace, qui organise et veille à la **diffusion de l'information** et la **coordination des actions**, est donc primordial pour la réussite du plan de fermeture de la boucle locale cuivre.

Par ailleurs, les actions qui doivent être entreprises par chacun pour garantir la bonne exécution du plan de fermeture étant fortement interdépendantes, il est essentiel que l'ensemble des parties prenantes adhèrent pleinement à la démarche présentée ici et qui tient compte des enseignements des expérimentations et des commentaires et propositions recueillis pendant la consultation publique. Le dispositif décrit dans le présent cahier est décliné en différentes instances, selon les besoins du plan, et précise le rôle de chaque acteur.

## 1.2 Une organisation et une gouvernance à deux niveaux : nationale et locale

Le plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre représente un chantier industriel majeur pour Orange, ainsi que pour l'ensemble des parties prenantes dont le pilotage et la mise en œuvre nécessitent à la fois des actions locales et nationales. En ce sens, il est nécessaire de disposer d'une organisation dédiée et d'instances de gouvernance **à la fois nationale et locale**, afin d'assurer un suivi au plus près des besoins.

## 1.3 Deux types de gouvernance : institutionnelle et opérationnelle

Le nombre important de parties prenantes engagées dans ce chantier de fermeture exige de mobiliser les bons interlocuteurs au bon niveau, pour permettre à chacun d'être impliqué sur les sujets qui le concernent. A la distinction entre gouvernance nationale et gouvernance locale s'ajoute donc une distinction entre **gouvernance institutionnelle et gouvernance opérationnelle**. La gouvernance institutionnelle permettra d'associer les pouvoirs publics au suivi du plan de fermeture du cuivre, tandis que la gouvernance opérationnelle associera l'ensemble des acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre du programme. De fait, la proposition de gouvernance et les acteurs qui en feront partie seront structurés en quatre catégories.

## 2. L'organisation et les acteurs de l'Opérateur d'Infrastructure Cuivre (OI cuivre) du plan de fermeture au sein d'Orange

### 2.1 L'organisation nationale OI Cuivre du programme de fermeture

Dès l'annonce du projet de fermeture du cuivre fin 2019, des réflexions ont été engagées au plus haut niveau de l'entreprise pour déterminer les contours du pilotage de ce chantier.

#### 2.1.1 La mise en place d'une direction de programme dédiée

##### Positionnement

Positionnée au sein d'Orange France la Direction du Pilotage des Infrastructures Cuivre (DPIC) occupe une position stratégique dans l'organisation du groupe. Ce positionnement à haut niveau permet à la direction de piloter une gouvernance large dans l'entreprise.

##### Composition

Au sein de la Direction Technique et du Système d'Information d'Orange France, la direction du pilotage des infrastructures cuivre (DPIC) a ainsi été créée au printemps 2020. Elle est actuellement composée d'une directrice et de trois directeurs de programme.

##### Rôle

La direction de programme nationale a pour but de piloter la définition, la conception et la mise en œuvre du plan de fermeture du cuivre, dans le respect du cadre juridique et réglementaire. Le rôle de la direction de programme est de fédérer l'ensemble des acteurs et cadencer l'avancement des chantiers. Elle pilote l'ensemble des travaux (dont planning, risques, plans d'actions), anime et coordonne des référents au sein de l'organisation d'Orange, pilote l'instruction des décisions, et s'assure des prises de décisions au bon niveau.

#### 2.1.2 La gouvernance 360° du programme de fermeture du cuivre dans l'entreprise

##### Référents

La gouvernance du programme s'appuie sur des référents nommés et missionnés dans chaque direction concernée par le programme de fermeture du cuivre (direction technique, SI, communication, juridique, etc.). Le référent est un acteur opérationnel du domaine dont il a la charge. Il instruit et porte transversalement les sujets pour son domaine, en sollicitant les contributeurs nécessaires.

### 2.1.3 Les directions en lien avec les interlocuteurs externes

#### Relations opérateurs Wholesale

Orange Wholesale France (OWF) a en charge la relation avec les opérateurs commerciaux (OC). Dans cette relation, OWF représente l’OI Cuivre Orange. A ce titre, OWF informe et accompagne les OC tout au long du plan de fermeture du réseau cuivre. A ce titre, il met en place un ensemble de processus et SI permettant la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre en deux temps, avec la fermeture commerciale puis la fermeture technique.

OWF assure les communications vers les OC à toutes les étapes du processus de fermeture (lancement d’une phase d’information, liste définitive des zones de fermeture du cuivre d’un lot, calendrier, périmètre des produits et commandes concernés, évolutions du système d’information, ...) et adapte également ses contrats à la fermeture du réseau cuivre.

OWF assure aussi l’envoi des notifications vers les opérateurs d’infrastructure (OI) fibre au lancement de la phase de partage et au moment de la communication de la liste définitive des zones de fermeture du cuivre d’un lot et son calendrier.

#### Relations régulateur

La Direction de la Réglementation (DRG) porte la relation avec le régulateur. A ce titre, la DRG représente Orange au Groupe de travail de l’Arcep “Fermeture du réseau cuivre”.

#### Relations pouvoirs publics

La Direction des Affaires Publiques (DAP) porte la relation avec les pouvoirs publics. A ce titre, la DAP contribue à l’information des pouvoirs publics (Gouvernement, administrations) et des élus nationaux au sujet de la mise en œuvre de la fermeture du cuivre. Elle coordonne notamment la participation de l’OI Cuivre aux instances de concertation nationales.

#### Relations collectivités territoriales et associations d’élus

La Direction des Relations avec les Collectivités Locales Groupe (DRCLG) porte la relation avec les élus locaux et les associations nationales d’élus. A ce titre, DRCLG partage avec ces acteurs la mise en œuvre de la fermeture du cuivre. Elle coordonne au niveau national l’action des Délégués Régionaux et des Directeurs des Relations avec les Collectivités Locales présents sur l’ensemble des territoires et au contact des élus locaux.

#### À retenir :

Le programme de fermeture du réseau cuivre fait l’objet d’un pilotage au plus haut niveau de l’entreprise et mobilise des équipes dans chaque direction concernée au travers de référents dédiés à ce programme. La gouvernance est en place depuis septembre 2020, dans le respect de la séparation des activités respectives de l’opérateur d’infrastructure et de l’opérateur commercial.

## **2.2 Les acteurs de l'Opérateur d'Infrastructure Cuivre (OI Cuivre) du programme de fermeture en Directions Orange**

Orange France est organisée localement en 7 grandes Directions Orange (DO) : DO Grand Sud Est (DO GSE), DO Grand Ouest (DO GO), DO Grand Nord Est (DO GNE), DO Ile-de-France (DO IDF), DO Grand Sud-Ouest (DO GSO), DO Caraïbes, DO Réunion Mayotte.

Le pilotage OI Cuivre du programme au niveau local est assuré au sein des DO, par les acteurs suivants, dont les coordonnées seront précisées aux parties prenantes au lancement de chaque lot.

### **2.2.1 Le Directeur réseaux (DRX)**

Chaque DO est dotée d'un Directeur Réseaux qui a, dans son périmètre d'intervention, la responsabilité du pilotage des infrastructures fixes et mobiles. Il garantit la cohérence d'ensemble et assure la bonne mise en œuvre des fermetures au niveau local pour les zones sur le territoire sous sa responsabilité conformément au calendrier prévu.

### **2.2.2 Le directeur de programme OI Cuivre**

Tour de contrôle sur le périmètre de la DO, le directeur de programme « fermeture du cuivre » s'assure de la bonne exécution du projet de fermeture du cuivre sur son territoire. Il pilote les risques qui pèsent sur la réussite du programme sur son territoire.

Il a notamment la responsabilité de déterminer les communes qui feront l'objet d'une fermeture du réseau cuivre, selon les modalités et dans le respect des critères de sélection détaillés dans le **cahier n°4**, et d'assurer l'échange et la coordination locale au moment de la phase de partage des lots.

Il a également la responsabilité de communiquer et informer les parties prenantes sur le territoire sur le programme de fermeture du cuivre. Pour cela, il prend appui sur les ressources dédiées aux relations avec les collectivités locales (Délégués Régionaux - DR - et directeurs des relations avec les collectivités locales - DRCL).

Pour mener à bien ses actions, il s'appuie sur des chefs de projet OI cuivre pour la mise en œuvre du plan de fermeture du cuivre.

Des directeurs de programme « fermeture du cuivre » sont déjà en place au sein de chaque DO.

### **2.2.3 Le chef de projet OI cuivre**

Le chef de projet OI cuivre est un maillon essentiel de la réussite du plan de fermeture du cuivre au niveau local dans la mesure où il est en charge de l'exécution du plan de fermeture dans son périmètre (boucle locale cuivre).

A ce titre, il intervient à chaque étape de la fermeture, du lancement d'un lot à sa fermeture technique.

Il met en place et pilote la relation opérationnelle locale de l'OI Cuivre avec les opérateurs d'Infrastructure FTTH de la zone concernée, détaillée au chapitre 4 du présent cahier.

Il apporte son expertise et sa connaissance locale aux directions nationales, notamment à OWF dans sa relation avec les opérateurs commerciaux.

Il anime et pilote la mise en œuvre des actions locales d'information et de communication neutre de la population, des acteurs professionnels, des pouvoirs publics nécessaires à atteindre l'objectif de zéro client sur cuivre à la date de fermeture technique du réseau.

En lien avec les équipes de la délégation régionale, il gère la relation avec les parties prenantes locales (élus locaux, délégants, acteurs de l'aménagement numérique) lors de la mise en œuvre opérationnelle



Il peut, en tant que de besoin, organiser des réunions de travail avec les mairies et les collectivités concernées par le projet de fermeture du réseau cuivre. Il associe autant que nécessaire l'OI FttH à ces réunions de travail.

Il a en charge de collecter les éléments nécessaires aux passages de jalon (notamment fermeture commerciale et fermeture technique) et contribuer à la constitution des dossiers et éventuelles demandes de dérogation.

À ce jour, deux chefs de projet sont déjà nommés dans les zones où se déroulent les expérimentations : DO Ile-de-France et DO Grand-Nord-Est.

Des chefs de projet OI cuivre seront nommés dans chaque DO. Le nombre de chef de projet sera adapté localement, en prenant en compte, le nombre d'OI FttH à adresser, le territoire géographique à couvrir (distance à parcourir) et tout autre élément du contexte local pertinent. Cette fonction locale sera renforcée au fur et à mesure de l'avancement du programme.

## **2.2.4 Le délégué régional et le Directeur des relations avec les collectivités locales**

Les retours d'expériences issus de Lévis-Saint-Nom et de l'expérimentation en cours témoignent de l'importance d'une relation de confiance et d'une proximité forte avec les élus locaux.

A ce titre, le délégué régional (DR), accompagné des directeurs des relations avec les collectivités territoriales (DRCL), a un rôle déterminant à jouer dans la réussite locale du plan de fermeture du réseau cuivre, en assurant la relation locale entre Orange et les acteurs institutionnels locaux, notamment les Préfets et les élus locaux (maires, Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, présidents de départements, présidents de syndicats mixtes, ...).

Leur mobilisation intervient tout au long de la vie du projet, dès la phase d'identification des communes et jusqu'à la dépose du réseau cuivre, en appui du Directeur de programme ou du Chef de projet.

### **À retenir :**

**Le projet de fermeture du réseau cuivre est piloté au niveau local au sein de chaque Direction Orange. Des directeurs de programme ont été nommés, depuis mi 2021. Des chefs de projet OI Cuivre locaux seront nommés dans chaque DO dès lors qu'elle sera concernée par un lot de fermeture. Ils sont déjà en place dans les zones d'expérimentation.**

## 3. Rôle des différents acteurs de la gouvernance du Plan

En plus de l'Opérateur d'Infrastructure cuivre dont le rôle et l'organisation ont été détaillés ci-avant, les acteurs suivants ont été identifiés comme parties prenantes du plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre :

- L'opérateur d'infrastructure Fibre et son délégant le cas échéant,
- Les Opérateurs commerciaux (ci-après « OC »),
- Les acteurs publics : les élus locaux et leurs services, les collectivités en charge de l'aménagement numérique du territoire, les Préfectures et leurs services, le Gouvernement et les administrations centrales
- L'Arcep,
- Les fédérations et associations d'élus,
- La structure de communication neutre.

Les associations de consommateurs seront associées au programme de fermeture du cuivre, dans le cadre des instances de discussion et d'échanges déjà en place.

### 3.1 Les opérateurs

#### 3.1.1 Les Opérateurs d'infrastructure FttH (ci-après « OI FttH »)

*Acteurs concernés* : Altitude Infra, Axione, Bouygues Télécom, Orange, Orange Concessions, Orange, Free, TDF, XP Fibre , ZEOP, ...

*Description* :

A terme, le réseau fibre deviendra le seul support filaire de la zone. Le réseau fibre doit donc être disponible conformément aux critères réglementaires prévus pour la fermeture commerciale et suffisamment dimensionné pour être en mesure d'accueillir l'ensemble des accès fibre demandés par les OC avant la date de fermeture technique du réseau cuivre.

L'OI FttH devra travailler étroitement :

- avec tous les OC des zones de fermeture afin d'identifier les besoins de ces OC en terme d'accès et d'offres
- avec l'OI Cuivre pour la réussite de la fermeture du réseau cuivre conditionnée par le respect des deux jalons réglementaires : la fermeture commerciale et la fermeture technique.
- avec la collectivité territoriale, pour finaliser son déploiement et gérer les éventuels aléas.

Le réseau fibre doit offrir les différents niveaux de service pour répondre aux besoins des marchés particuliers et Entreprise

*Rôle et responsabilités de l'OI FttH* :

- Désigner au niveau local (agglomération ou département) un chef de projet opérationnel OI local, qui puisse être l'interlocuteur des équipes de la Direction Orange et des OC sur l'ensemble des sujets relatifs à la fermeture du réseau cuivre sur les zones concernées par la fermeture.
- Participer à la phase de partage en confirmant son engagement sur le calendrier ou en signalant d'éventuelles réserves.
- Mettre en place les échanges réguliers avec l'OI Cuivre.
- Piloter le déploiement et exploiter le réseau fibre sur les territoires :

- S'engager à finaliser le déploiement de la fibre dans le calendrier de fermeture défini et dans le respect des critères de fermeture du cuivre (adresses oubliées ...).
- Garantir le bon dimensionnement du réseau fibre sur les zones de fermeture (traitement des demandes de multi-accès, désaturation, ...).
- Proposer aux opérateurs commerciaux des offres adaptées à leur besoin dans le calendrier de fermeture.
- Mettre en place des échanges réguliers avec l'ensemble des OC afin d'identifier et traiter les diverses problématiques en vue des jalons de fermeture commerciale et technique.
- Fournir les éléments nécessaires au passage des jalons de fermeture commerciale, y compris les éléments relatifs à la disponibilité et qualité des offres de substitution sur fibre, et à la disponibilité de solutions alternatives le cas échéant.
- Contribuer à la communication neutre et sectorielle et aux relations avec les collectivités locales (par exemple : organisation de réunions publiques d'information).

### 3.1.2 Les Opérateurs commerciaux

*Acteurs concernés* : les opérateurs commerciaux d'envergure nationale<sup>3</sup> (ci-après « OCEN ») et les autres opérateurs de détail et d'entreprises.

*Description* :

Les OC fournissent les services d'accès aux communications électroniques aux clients finals et, à ce titre, s'occupent d'accompagner leurs clients dans la migration vers d'autres solutions technologiques que celles sur support cuivre.

*Rôle et responsabilités des OC* :

- Désigner, dès l'annonce de la fermeture du réseau cuivre sur une zone, un chef de projet opérationnel OC, qui puisse être l'interlocuteur des équipes Orange et des OI FttH sur l'ensemble des sujets relatifs à la fermeture du réseau cuivre dans les zones concernées, avec éventuellement, au choix de l'opérateur, des chefs de projet opérationnels locaux par zone ou un chef de projet unique.
- Informer ses clients de la fermeture technique et de l'arrêt des services sur la zone de fermeture du réseau cuivre, selon ses engagements contractuels.
- Accompagner ses clients vers le réseau fibre ou des solutions de substitution alternatives, les résilier le cas échéant, avant la date de fermeture technique.
- Mettre en place une relation régulière avec l'OI FttH (anomalies d'adresses, dimensionnement du réseau, gestion des aléas, cas spécifiques, solutions alternatives, ...), en particulier en vue de la fermeture commerciale.
- Contribuer à la communication neutre et sectorielle.

## 3.2 Les acteurs publics

### 3.2.1 Les élus locaux et leurs services

*Acteurs concernés* : les maires, présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale, présidents de départements et présidents de Régions, députés et sénateurs.

---

<sup>3</sup> Les Opérateurs commerciaux d'envergure nationale commercialisent des services de communications électroniques à très haut débit fixe à partir des réseaux de boucle locale FttH au niveau des points de mutualisation sur l'ensemble du territoire national.

## Description :

Les collectivités locales et leurs services ont une place incontournable dans le plan de fermeture du réseau cuivre, pour accompagner leurs concitoyens, dans un dialogue constructif avec les acteurs opérationnels au sein des instances locales.

Leur soutien et leur implication est un facteur de succès dans la réussite de ce chantier de modernisation des réseaux, comme indiqué dans les deux schémas ci-dessous.

## Le Maire, acteur incontournable dans la réussite de la transformation numérique de sa commune

Vous êtes l'acteur incontournable de la transformation numérique sur le territoire de votre commune principalement par le déploiement du réseau de fibre optique et par la fermeture progressive du réseau cuivre.

Votre soutien est primordial dans la réussite de ce chantier de modernisation des réseaux télécoms, en facilitant l'accès de tous vos concitoyens au très haut débit.

Vous êtes un acteur clé afin que vos concitoyens soient toujours bien connectés grâce à :



### vos rôle de facilitateur

Je fais en sorte que le déploiement de la fibre se termine au plus tôt dans ma commune



### vos proximité avec vos concitoyens

J'informe et j'accompagne au mieux tous les résidents de ma communes dans ce chantier de modernisation des réseaux télécoms



### vos connaissance du territoire

Je veille à ce que tous les résidents de ma commune bénéficie d'une connexion très haut débit.

Orange Restricted

## Comment, en tant que maire, j'interviens à chaque étape de la fermeture du réseau cuivre ?

|                               |          |  |  |
|-------------------------------|----------|--|--|
| Etapas de fermeture du cuivre | <b>1</b> | <b>Durant la phase de partage entre les acteurs concernés par l'arrêt du cuivre sur la commune</b> | Je suis informé de la proposition que le réseau cuivre fermera dans les 2 ans dans ma commune.<br>Je signale à l'opérateur cuivre les potentielles difficultés majeures qui pourraient être rencontrées sur le territoire de ma commune.   |
|                               | <b>2</b> | <b>Dès l'annonce de la date prévue de l'arrêt du cuivre sur la commune</b>                         | <b>➤ J'informe mes concitoyens de la modernisation du réseau télécom de notre commune</b><br>J'explique que nous nous préparons à migrer vers un réseau télécom plus moderne. Mon équipe municipale peut répondre aux questions de mes concitoyens et les inviter à prendre contact avec leurs opérateurs respectifs. Pour cela, je m'appuie avec mon équipe municipale sur <a href="#">le kit de communication de la Fédération Française des Télécoms</a>  |
|                               | <b>3</b> | <b>En préparation de la fermeture commerciale des offres proposées sur le réseau cuivre</b>        | <b>➤ J'accompagne mes concitoyens en communiquant régulièrement sur la modernisation du réseau télécom de notre commune</b><br>Je peux solliciter l'opérateur cuivre et l'opérateur fibre pour m'aider à faire de la pédagogie autour de ce chantier lors de réunions organisées par la mairie ( <i>point de contact mis à disposition par l'opérateur cuivre et l'opérateur fibre</i> )<br>J'informe tous les publics de ma commune par les moyens de communication municipaux (organisation de réunions publiques, publication d'articles, podcast,...)<br>Je m'assure que je réponds de manière équitable aux éventuelles sollicitations des opérateurs commerciaux pour faciliter la migration de mes habitants vers les offres de leur choix<br><b>➤ Je facilite les déploiements fibre dans 100% des logements de ma commune</b><br>* je peux, en tant que gestionnaire du domaine public routier, accorder rapidement des permissions de voirie à l'opérateur cuivre pour le retrait du cuivre ainsi qu'à l'opérateur fibre qui en fait la demande pour faciliter le déploiement de la fibre<br>* je peux venir en soutien de l'opérateur fibre pour rappeler l'importance d'autoriser son déploiement dans un local / un immeuble, notamment en cas de refus d'un tiers de déployer la fibre (par exemple syndics)<br>* Je peux aider l'opérateur fibre à identifier les adresses les plus difficiles à qualifier. Ceci pour le renseigner sur leur réalité et la nécessité, ou non, de les rendre raccordables à la fibre optique<br><b>➤ Je me coordonne éventuellement avec d'autres acteurs institutionnels (intercommunalités, départements, préfecture, ...) car ce chantier de modernisation dépasse le cadre de ma commune</b> |
|                               | <b>4</b> | <b>Avant la fermeture technique du réseau cuivre</b>   | <b>➤ Je convaincs les derniers concitoyens de ma commune encore sur réseau cuivre à migrer rapidement sur un autre réseau</b><br>Avant la fermeture définitive du réseau cuivre dans ma commune, et pour assurer une continuité de service, j'incite fortement mes concitoyens à réaliser rapidement les démarches nécessaires auprès de leur opérateur pour migrer sur un autre réseau. Passer la date de fermeture du réseau cuivre, leur accès cuivre sera coupé<br>J'aide à lever les blocages résiduels pour que tous restent connectés, notamment les personnes les plus fragiles.   |

### **3.2.2 Les collectivités en charge de l'aménagement numérique des territoires**

*Acteurs concernés* : les autorités délégantes des réseaux d'initiative publique ou les détenteurs de la compétence L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) – collectivités, ou syndicats mixtes.

*Rôle* : les collectivités en charge de l'aménagement numérique des territoires sont fortement engagées dans le processus de modernisation des infrastructures réseaux et sont donc des partenaires essentiels dans la mise en œuvre du plan de fermeture. A ce titre, elles sont impliquées durant la vie du projet de fermeture du cuivre, dès la phase d'échanges autour de l'identification des communes. Elles peuvent notamment :

- Faire part de leurs réserves lors de la phase partage.
- Assurer un cadre favorable à l'OI FttH pour la bonne réussite du projet.
- Favoriser et faciliter les échanges et les relations avec les autres collectivités territoriales.

### **3.2.3 Les Préfectures et leurs services**

*Acteurs concernés* : les Préfectures et les services déconcentrés de l'Etat

*Rôle* : les Préfectures sont des acteurs de référence dans l'aménagement numérique des territoires. Elles auront un rôle important à jouer dans l'exécution du plan de fermeture, notamment en partageant sur les problématiques qu'il soulève dans le cadre des comités de concertation locaux. En outre, les Préfectures pourront :

- Contribuer à l'identification des accès sensibles présents sur le territoire.
- Porter à la connaissance des parties prenantes des éléments de contexte locaux importants pour la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre.
- Porter, ou relayer, les différentes actions de communication et de sensibilisation relatives à la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre.

### **3.2.4 Le Gouvernement et les administrations centrales**

*Acteurs concernés* : membres du Gouvernement, Direction générale des entreprises, Agence nationale de la cohésion des territoires, Commission Supérieure du Numérique et des Postes.

*Rôle* : en leur qualité de référents dans la mise en œuvre des ambitions de l'État en matière d'accès au très haut débit, les membres du Gouvernement et les administrations seront amenés à entretenir un dialogue à haut niveau sur la mise en œuvre du plan, notamment le suivi à l'échelle nationale des différents lots de fermeture technique et commerciale.

Le Gouvernement pourra jouer un rôle important en matière de communication et de pédagogie, dans le cadre des travaux décrits dans le **cahier n°9** autour de la mise en place d'une structure de communication neutre.

Le Gouvernement pourra également faciliter l'évolution du cadre réglementaire et législatif pour accompagner la mise en œuvre du plan de fermeture du réseau cuivre.

## **3.3 L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (« Arcep »)**

*Acteur concerné* : Arcep

*Rôle* : le régulateur est l'un des principaux pivots du plan de fermeture du réseau cuivre, dont il a défini les critères réglementaires à respecter<sup>4</sup>. L'Arcep organise d'ores et déjà des groupes de travail et des ateliers qui intègrent le dispositif de gouvernance du plan.

Au-delà de l'organisation de ces instances, l'Arcep intervient à différentes phases du processus de fermeture du cuivre, de la phase d'identification des communes (décrite dans le **cahier n°4**) à la fermeture technique (décrite dans le **cahier n°7**), avec un rôle majeur lors du passage des jalons qui séquent le projet, notamment la fermeture commerciale (décrite dans le **cahier n°6**).

## **3.4 Les fédérations et associations**

### **3.4.1 Les associations d'élus**

*Acteurs concernés* : Avicca, Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France, Association Nationale des Elus de la Montagne, Assemblée des Départements de France, France urbaine, Régions de France, FNCCR.

*Rôle* : comme les élus locaux qu'elles fédèrent, ces associations ont une place importante dans le plan de fermeture du réseau cuivre, notamment s'agissant de la diffusion de l'information relative à son exécution, dans un dialogue constructif à haut niveau avec les acteurs opérationnels au sein des instances nationales.

### **3.4.2 La Fédération Française des Télécoms**

*Acteur concerné* : la Fédération Française des Télécoms (ci-après « FFT »).

*Rôle* : en tant que fédération des opérateurs télécoms, la FFT pourra participer aux discussions de haut niveau au sein des instances nationales pour relayer les problématiques, notamment opérationnelles, de ses membres.

*Participation au projet de fermeture du cuivre* : La FFT coordonne des actions de communication neutre dans le cadre de l'expérimentation n°2, avec la constitution d'un kit de communication à destination des élus locaux pour leur permettre d'informer leurs administrés sur le chantier de fermeture du réseau cuivre en cours sur leur commune. Le kit de communication est amené à être mis à jour, dans l'attente de la mise en place d'une structure de communication neutre (détaillée au §3.4 du présent cahier).

### **3.4.3 Infranum**

*Acteur concerné* : Infranum

*Rôle* : en tant que fédération représentant les professionnels du secteur de l'aménagement numérique du territoire, Infranum pourra participer aux discussions de haut niveau au sein des instances nationales pour relayer les problématiques, notamment opérationnelles, de ses membres.

## **3.5 La structure de communication neutre**

Le succès du plan reposera en grande partie sur la capacité à informer les collectivités, les professionnels et le grand public du chantier de modernisation en cours sur leur territoire,

---

<sup>4</sup> Décision n° 2020-1446 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 15 décembre 2020 portant sur la définition du marché pertinent de fourniture en gros d'accès local en position déterminée, sur la désignation d'un opérateur exerçant une influence significative sur ce marché et sur les obligations imposées à cet opérateur à ce titre.

afin que la communication de chaque OC pour la migration de son client fasse écho à une communication institutionnelle déjà connue.

Pour cette raison, Orange a proposé d'organiser un atelier de travail thématique réunissant les opérateurs – OC et OI et leurs associations (FFT et Infranum), auquel seront associés l'Etat et les associations d'élus, dans le prolongement des GT « communication neutre » mis en place par la FFT dans le cadre de l'expérimentation n°2.

Cette structure mettra en visibilité de l'ensemble des publics les informations relatives au plan de fermeture.

La structure constitue un chantier décrit dans le **cahier n°9**.

## 4. Les instances de gouvernance du plan de fermeture du réseau cuivre

### 4.1 Instance de gouvernance institutionnelle nationale

#### 4.1.1 Comité national de concertation sur les réseaux fixes

##### Proposition sous réserve des dispositions définitives arrêtées par l'Etat sur la comitologie nationale

*Objectif* : suivre, partager et dialoguer à haut niveau, avec tous les acteurs institutionnels impliqués dans le plan de fermeture du réseau cuivre.

*Description* : à l'instar des instances de gouvernance mises en place sur les réseaux, il est proposé d'utiliser l'instance nationale de concertation sur les réseaux fixes pour suivre le plan de fermeture du réseau cuivre.

*Fréquence* : sans préjuger du nombre d'occurrences annuelles de ce comité, celui-ci pourrait aborder la fermeture du réseau cuivre à une fréquence semestrielle, à échéance fixe :

- **Comité d'automne**, en septembre/octobre, pour informer les parties prenantes au sujet des communes identifiées pour les futurs lots et faire un point d'étape sur la mise en œuvre (avancées, difficultés) des lots engagés (jalons à venir, ...).
- **Comité de printemps**, en avril/mai, pour partager sur le déroulement du programme, en évoquant les trajectoires des fermetures techniques et commerciales pour les lots en cours ainsi que la phase de partage pour les lots en cours d'identification.

Les actions de communication sectorielle travaillées collectivement par les acteurs pourront être présentées lors de ces comités.

*Organisateur* : État.

*Membres* : sous la présidence de l'État, le Gouvernement et les services de l'État (Direction générale des entreprises et Agence nationale de la cohésion des territoires), l'Arcep, la Commission Supérieure du Numérique et des Postes, les associations d'élus locaux, l'OI Cuivre, les OI FttH, les OC, la Fédération Française des télécoms, Infranum.

*Livrable attendu* : ces comités feront l'objet de comptes rendus auxquels seront annexées les informations transmises pendant chaque comité et les éventuelles présentations.

### 4.2 Instances de gouvernance opérationnelle nationale

#### 4.2.1 Points de suivi entre OC et OI FttH

*Objectif* : piloter l'évolution du parc vers la fibre sur les zones concernées par la fermeture du réseau cuivre.

*Description* : ces points de suivi permettront d'instaurer un canal d'échange entre OC et OI FttH (y compris OI FttH Orange) pour piloter l'évolution du parc vers la fibre, notamment anticiper et suivre les besoins en dimensionnement de réseau, suivre la résolution des difficultés ou blocages, étudier des solutions en cas de besoins spécifiques. Ces points de suivi pourront être déclinés en tant que de besoin en boucle locale courte, par les interlocuteurs locaux.

*Fréquence* : tous les mois.

*Organisateur* : les OC et les OI FttH.



*Membres* : les OC et les OI FttH.

*Livrable attendu* : compte-rendu de réunion, avec les supports de présentation joints.

#### **4.2.2 Points de suivi entre OI Cuivre et OI FttH**

*Objectif* : Piloter le chantier de la fermeture du cuivre entre l’OI Cuivre et les OI FttH

*Description* : Ces points d’échange permettront de partager l’avancement du chantier de fermeture du réseau cuivre en vision nationale, sur le périmètre de déploiement FttH de l’OI concerné (qui pourra regrouper plusieurs territoires et plusieurs sociétés de projet), de partager les difficultés rencontrées et définir si nécessaire des plans d’action.

*Fréquence* : Trimestrielle, qui pourra être adaptée en fonction de la demande des OI FttH ou du rapprochement d’une échéance, comme la fermeture commerciale. Ces points seront mis en place dès le lancement du Lot1.

*Organisateur* : OI cuivre

*Membres* : l’OI cuivre, l’OI FttH

*Livrable attendu* : compte-rendu de réunions avec les supports de présentation joint

#### **4.2.3 Points de suivi entre OI cuivre (OWF) et OC**

*Objectif* : piloter le chantier de la fermeture du cuivre entre Orange Wholesale France (OWF) et les OC.

*Description* : ces points de suivi permettent de suivre les volumes résiduels d’accès dans les zones en fermeture prochaine, partager la trajectoire prévisionnelle par l’OC (anticipation des flux), identifier les zones problématiques et définir des plans d’actions.

*Fréquence* : mensuelle ou trimestrielle, à adapter en fonction de la taille et des besoins des opérateurs.

*Organisateur* : OWF.

*Membres* : un correspondant OWF et un correspondant opérateur commercial identifié au préalable. Le chef de projet OI cuivre de la zone concernée pourra participer en tant que de besoin.

OWF prévoit de s’adapter pour pouvoir conduire ces points de suivi :

- pour les opérateurs commerciaux disposant déjà d’un interlocuteur dédié (« responsable service opérateur »), ajout de points de suivi du programme aux instances de suivi opérationnel (ou création d’instances supplémentaires ad hoc si besoin) ;
- pour les autres opérateurs commerciaux, nomination de chefs de projet opérationnels transverses OWF disponibles sur demande pour accompagner ces opérateurs, en appui des interlocuteurs commerciaux OWF. Un premier chef de projet a été désigné dans le cadre de l’expérimentation n°2.

*Livrable attendu* : OWF mettra à disposition dans le cadre de cette instance un tableau de suivi des parcs par zone concernée par la fermeture. Les OC seront invités à renseigner leurs flux estimés de migration afin de suivre la décroissance de ce parc. L’identification des zones problématiques et les plans d’action seront consignés dans des comptes rendus auxquels seront annexés les tableaux de suivi mentionnés et l’ensemble des présentations effectuées pendant ces points de suivi.

En cas de difficultés récurrentes sur une zone ou d’écart manifeste par rapport à la trajectoire prévisionnelle, un suivi opérationnel local complémentaire pourra être mis en place par le chef de projet Orange OI Cuivre, en intégrant si nécessaire l’OI FttH de la zone, ceci notamment pour les premiers lots annuels de fermeture technique.

#### **4.2.4 Ateliers de travail thématiques multi-opérateurs**

Comme indiqué dans la partie 3.2.1, certains sujets opérationnels nécessiteront d'être traités dans le cadre d'ateliers de travail ad hoc, qui pourront être organisés par Orange ou par d'autres acteurs (OI, OC, associations d'élus, etc.) et réunir des participants de diverse nature (opérateurs, élus, etc).

En fonction des sujets, ces ateliers de travail thématiques pourront permettre de définir des règles communes, identifier des bonnes pratiques, partager des processus opérationnels communs à mettre en œuvre.

De premiers sujets opérationnels sont remontés depuis le lancement de l'expérimentation n°2, notamment sur les évolutions législatives et réglementaires, le besoin d'outils de suivi et de systèmes d'information communs ou le nettoyage et la vérification des fichiers IPE avant l'annonce de la fermeture d'une zone.

#### **4.2.5 Groupe de travail « Fermeture du cuivre » organisé par l'Arcep**

*Objectif* : partager entre acteurs opérationnels et sous l'égide du régulateur les modalités de fermeture du réseau cuivre et coordonner leur exécution.

*Description* : l'Arcep anime un groupe de travail (GT) « fermeture du cuivre » chaque mois auquel est invité l'ensemble des opérateurs (OC et OI). Cette instance est déjà utilisée, notamment dans le cadre des expérimentations et premiers lots de fermeture pour partager les informations utiles et suivre le déroulement du programme.

Orange propose de s'appuyer sur ce groupe de travail pour initialiser la phase de partage sur les communes envisagées pour la fermeture technique, échanger sur les problématiques opérationnelles rencontrées par les acteurs et faire un état des lieux « national » de la progression du chantier de fermeture du cuivre.

C'est au cours de ces GT que pourront être identifiés des sujets à traiter dans le cadre d'ateliers de travail thématiques multi-acteurs avec un suivi *ad hoc*.

*Fréquence* : mensuel.

*Organisateur* : Arcep.

*Membres* : sont membres du GT « Fermeture du cuivre » organisé par l'Arcep l'OI cuivre, les opérateurs d'infrastructures FttH, les opérateurs commerciaux.

*Livrable attendu* : sous décision de l'Arcep.

#### **4.2.6 Ateliers « territoires connectés » de l'Arcep**

*Objectif* : informer les collectivités territoriales de l'avancement du plan de fermeture sous l'égide de l'Arcep.

*Description* : L'Arcep organise chaque trimestre des ateliers « territoires connectés » avec les collectivités territoriales.

Orange propose de s'appuyer sur ces ateliers « territoires connectés » pour tenir informées les collectivités territoriales de l'avancement du plan de fermeture du réseau cuivre, des principaux sujets opérationnels identifiés voire de leur présenter le résultat des travaux conduits dans le cadre du groupe de travail « Fermeture du cuivre » porté par l'Arcep.

*Fréquence* : A déterminer par l'Arcep

*Organisateur* : Arcep.

*Membres* : Arcep, DGE, représentants des services des collectivités territoriales dédiées au développement de la connectivité, l'OI Cuivre.

*Livrable attendu* : sous décision de l'Arcep

## À retenir

Différentes instances de gouvernance opérationnelle seront mises en place au niveau national afin d'assurer le suivi et le pilotage du programme entre les différents acteurs opérationnels. Le groupe de travail « fermeture du cuivre » de l'Arcep, réunissant tous les opérateurs (OI cuivre, OI FttH, OC), sera notamment le lieu de partage autour de l'avancement du plan et des grands sujets qui y sont liés. Les ateliers « territoires connectés » de l'Arcep permettront d'informer les collectivités territoriales des sujets opérationnels liés à la fermeture du cuivre. Des échanges réguliers devront être organisés entre les OC et les OI FttH (dont Orange). La relation entre l'OI cuivre et les OC sera assurée au travers des points de suivi organisés par OWF. Des ateliers de travail thématiques pourront être mis en place, en fonction des sujets, pour résoudre des difficultés, définir des positions communes, échanger sur des bonnes pratiques. La capitalisation sur l'expérimentation en cours pourra permettre le cas échéant d'ajuster ce dispositif.

## 4.3 Instances de gouvernance institutionnelle locale

### 4.3.1 Comités locaux de concertation portant sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles

#### **Proposition sous réserve des dispositions définitives arrêtées par l'Etat sur la comitologie locale**

*Objectif* : faire un point d'étape sur le déroulé du plan de fermeture dans le département, en identifiant les difficultés rencontrées et les solutions qui pourraient être mises en œuvre

*Maille territoriale* : département

*Description* :

Le Gouvernement a institué au printemps 2021 des comités de concertation départementaux portant sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles à travers la circulaire n°6274 du Premier ministre.

Plus d'une quarantaine de comités se sont déroulés et ont permis d'échanger, localement, sur les problématiques rencontrées. Certains comités ont porté exclusivement sur la mise en œuvre du plan d'action pour la qualité de service, d'autres ont permis d'échanger également sur les réseaux FttH et les réseaux mobiles.

Tenant compte des observations formulées par les associations de collectivités territoriales, Orange propose, sur les zones concernées par la fermeture du cuivre, d'utiliser ces comités de concertation dans le cadre de la gouvernance institutionnelle locale du plan de fermeture.

*Fréquence* : semestrielle ou trimestrielle, en fonction des besoins identifiés sur la zone.

*Organisateur* : le Préfet et ses services.

*Membres* : les élus locaux, l'OI cuivre (interlocuteurs locaux), l'OI FttH de la zone, les OC présents, les autorités déléguées (ou les collectivités ou leurs représentants titulaires de la compétence d'aménagement numérique des territoires).

*Livrable attendu* : ces comités départementaux feront l'objet de comptes rendus auxquels seront annexés les documents qui y auront été présentés.

*Préparation* : en amont de ces comités, l'OI Cuivre pourra prendre attache avec les acteurs concernés afin de préparer au mieux ces comités.

## 4.4 Instances de gouvernance opérationnelle locale

### 4.4.1 Revue opérationnelle entre l'OI cuivre, le ou les OI FttH, le délégant – adaptée en fonction de chaque zone du territoire

*Objectif* : créer et entretenir une relation opérationnelle forte entre l'OI cuivre et l'OI FttH.

*Maille territoriale* : la maille sera adaptée en fonction des situations locales (Zone Très Dense, Zone Moins Dense privée ou Zone Moins Dense publique).

*Description* : ces réunions permettront de :

- Définir et valider un schéma de fonctionnement entre l'OI cuivre et l'OI FttH.
- Partager l'avancement des déploiements FttH par rapport au calendrier de fermeture du cuivre, les éventuelles difficultés sur les productions-migrations clients, l'état de disponibilités des offres et la présence des OC, les risques projet.
- Garantir la synchronisation entre le calendrier de fermeture et la fin des déploiements fibre
- Partager et construire les solutions en réponse aux cas complexes et points de blocage, préparer les éléments attendus pour le passage des jalons réglementaires.
- Coordonner les actions de communication locale entre l'OI cuivre et l'OI FttH, en lien avec la structure de communication neutre.

*Fréquence* : Mensuelle par défaut, à adapter (hebdomadaire ou bimensuelle, dans une limite d'une réunion trimestrielle minimum) en fonction des besoins.

*Organisateur* : chef de projet OI cuivre local.

*Membres* : OI Cuivre (chef de projet et DR/DRCL), OI FttH, auxquels pourront être associés, pour la Zone Moins Dense (ZMD), les délégants (collectivités ou représentants titulaires de la compétence liée à l'aménagement numérique des territoires).

Remarque sur la Zone Très Dense (ZTD) : Les ZTD ont la particularité de compter plusieurs OI FttH sur une même commune. Le chef de projet OI cuivre local aura la charge de réaliser un « tour de table » en interrogeant chaque OI FttH, pour connaître leurs prévisions de déploiement en ZTD. Une fois les prévisions connues, le chef de projet OI cuivre mettra en œuvre ces réunions avec les OI qui prévoient des déploiements dans la zone.

*Livrable attendu* : l'OI Cuivre propose au cours de la première réunion un format de livrable qui permettra d'assurer le suivi des actions après chaque réunion.

### 4.4.2 Réunions de travail entre l'OI cuivre, l'OI FttH et les collectivités

*Objectif* : partager des informations sur l'avancement du projet, échanger sur les blocages et identifier les pistes de solution adaptées.

*Maille territoriale* : communale ou inter-communale, selon les zones.

*Description* : en tant que de besoin et au-delà des autres instances de pilotage locales, ces réunions de travail avec les mairies et les collectivités concernées par le projet de fermeture du réseau cuivre permettront un dialogue entre OI cuivre, OI FttH et collectivités permettant de partager l'avancement, identifier les éventuels blocages ainsi que les solutions permettant de les résoudre. En fonction des besoins identifiés localement, les OC pourront être invités à participer à l'une des réunions de suivi, afin qu'ils éclairent les différents membres sur des problématiques de nature commerciale.

*Fréquence* : selon les besoins et la demande.

*Organisateur* : OI cuivre, les collectivités locales et l'OI FttH.

*Membres* : OI cuivre, OI FttH, collectivités.

*Livrable attendu* : en fonction des besoins exprimés par les élus au cours de la réunion.

A noter : lors de la mise en œuvre de chaque lot de fermeture du cuivre, des réunions de lancement locales seront organisées par Orange (chef de projet OI cuivre / directeur de programme OI Cuivre). Elles permettront de réunir les acteurs locaux afin d'initialiser les travaux et la gouvernance sur chaque zone de fermeture. Ces réunions de lancement sont décrites dans le **cahier n°5**, relatif au lancement d'un lot.

#### **4.4.3 Points de suivi entre OC et OI FttH**

Comme indiqué au § 4.2.1, déclinaison locale des points de suivi entre OC et OI FttH en tant que de besoin.

#### **4.4.4 Points de suivi entre OI Cuivre et OC**

Comme indiqué au § 4.2.3, déclinaison locale des points de suivi entre l'OI Cuivre et les OC en tant que de besoin.

#### **À retenir :**

Des revues opérationnelles locales, organisées par le chef de projet OI cuivre local, seront organisées chaque mois pour assurer la coordination et le partage d'information nécessaire entre l'OI FttH et l'OI cuivre. Des réunions de travail entre l'OI cuivre et l'OI FttH d'un côté, les collectivités territoriales de l'autre, pourront être proposées par l'une des parties, si le besoin d'un dialogue tripartite local est identifié. Pour compléter les revues opérationnelles nationales, des points de suivi locaux entre d'une part chaque OC et l'OI FttH, et d'autre part entre chaque OC et l'OI Cuivre pourront être mis en place en tant que de besoin.

## Annexe 1 : vision synoptique de la gouvernance



## Annexe 2 : Statut des instances de gouvernance du plan de fermeture

| Instances de gouvernance du plan de fermeture du cuivre : mise en œuvre sur les zones de fermeture du cuivre |  |                                |                   |                            |                    |   |
|--|--|--------------------------------|-------------------|----------------------------|--------------------|---|
| Typologie  | Nom  | En place                       | A mettre en place | Orange Cuivre organisateur | Autre organisateur | Commentaires  |
| <b>National</b>  | Points de suivi entre OC et OI Fibre   | x                              |                   |                            | x                  | Information communiquée par les opérateurs en GT fermeture du cuivre      |
|  | Points de suivi entre OI Cuivre et OI Fibre  | x                              |                   | x                          |                    |   |
|  | Points de suivi entre OI Cuivre (OWF) et OC  | x                              |                   | x                          |                    |   |
|  | Ateliers de travail thématiques multi-opérateurs   | x                              |                   | x                          | x                  | GT "communication FFT"<br>Réunions de travail adaptation cadre législatif |
|  | Comité national de concertation sur les réseaux fixes  |                                | x                 |                            | x                  | Comité nouveau format   |
|  | Groupe de travail « Fermeture du cuivre » organisé par l'Arcep   | x                              |                   |                            | x                  |   |
|  | Ateliers « territoires connectés » de l'Arcep  | x                              |                   |                            |                    | x   |
| <b>Local</b>   | Comités locaux de concertation portant sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles           |                                | x                 |                            | x                  | Comités nouveau format  |
|  | Revue opérationnelle entre l'OI cuivre, le ou les OI FtH, le délégant – adaptée en fonction de chaque zone du territoire | x                              |                   | x                          |                    |   |
|  | Réunions de travail entre l'OI cuivre, l'OI FtH et les collectivités   | x                              |                   | x                          | x                  | En fonction des besoins locaux  |
|  | Points de suivi entre OC et OI FtH   | En fonction des besoins locaux |                   |                            | x                  |   |
|  | Points de suivi entre OI Cuivre et OC  | En fonction des besoins locaux |                   | x                          |                    |   |

## Glossaire

FFT : Fédération française des télécoms

FttH : “Fiber To The Home”, fibre optique jusqu’au domicile

GT : Groupe de Travail

OC : opérateur commercial

OI : opérateur d’infrastructure

OWF : Orange Wholesale France

ZMD : Zone Moins Dense

ZTD : Zone Très Dense



Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros RCS Nanterre 380 129 866

Siège social : 111 quai du président Roosevelt – CS 70 222 – 92 449 Issy les Moulineaux Cedex

